

CR de la Réunion des Présidents d'UR du 20240418

18 avril 2024, 18h50

Durée 2h 17m 0s

Présents : GASTALDI Dominique - GOYER Didier - Jean Saleilles - LUCAS Jean-Pierre - PRUVOT Danièle - BENHAMOU Stéphane - PEYROT-CHEVRY Gisèle - GURY Dominique - DUVAL Frédéric – CHERIOT Thierry - CARAMELLO Philippe - SIGNORET DUSSUTOUR Chantal - BOUVERNE Marc – CHICH Francine – LEMOINE Joël – MORIO Françoise – CAMUS Gérard – LEBRUN Philippe –
Absents excusés : MONDIÉ Fabienne – LABRUYERE James – RONDEL Brigitte – LAMBERT Daniel – FONDIN Jean-Pierre -

- **Introduction de Jean Saleilles**

Ces réunions sont très intéressantes car elles permettent d'échanger sur les points négatifs, mais surtout sur les points positifs.

Tous les points remontés de ces réunions sont traités.

Jean rappelle qu'il a lui-même été président d'UR et qu'il en connaît le fonctionnement.

Le nombre d'adhérents en 2024 est à hauteur de celui de 2023, à une dizaine près. Le Festival de la Fédération se tiendra au Creusot et à Torcy les 14 et 15 juin. La plaquette devrait parvenir dans les jours qui viennent.

Il y a environ une centaine d'inscrits pour ce Festival. Cela n'est pas énorme, mais c'est ce qu'on a chaque année. Cela représente un gros travail en amont. Merci à Serge et au Comité de Pilotage.

Les votes pour l'AGO débutent le 30 avril, votes pour les différents rapports, pour les cotisations.

La Lettre de la Fédé va bientôt arriver mais elle est déjà disponible sur le site de la Fédération <https://federation-photo.fr/publications-lettres-fede/> (n°65)

Les expositions de Prestige :

Un travail est en cours avec le Département Communication. Il y a beaucoup d'expositions disponibles et elles sont présentées dans toute la France.

Grand merci à Chantal qui est venu rejoindre ce groupe.

Merci à Stéphane de donner un coup de main au niveau informatique pour le gérer de mieux en mieux.

Quelques déceptions dues à des retours mal emballés, les collections se dégradent.

Un rappel sera fait lors d'une prochaine réunion lorsqu'un bilan sera fait.

Le siège de la FPF :

Sur la Lettre, il y a des photos du siège qui a été relooké. On l'a remis à un peu au propre avec des doubles vitrages avec des couleurs bleues de la Fédération.

On a aussi refait les cloisons intérieures.

La secrétaire de la FPF et les personnes qui travaillent régulièrement au siège ont des conditions plus agréables.

Ces travaux sont terminés, le propriétaire a pris environ 50% des sommes engagées sous forme de réductions de loyers. N'hésitez pas à passer au siège.

CISP :

Rendez-vous les 25, 26 et 27 octobre pour la réunion annuelle au CISP.

Les quotas :

Un groupe travaille sur ce sujet. Des propositions ont été faites qui sont encore à améliorer ou amender. Des échanges par mails ont été vus, mais il faut laisser les gens travailler.

Merci à tous ceux qui consacrent du temps à la FPF.

Je vous remercie de m'avoir accueilli, je suis comme d'habitude à votre disposition quand vous le souhaitez.

- **Opération MS 365 pour les UR**

Sujet développé par Stéphane Benhamou

Il est possible pour n'importe quelle association qui existe depuis un certain temps d'avoir des services qui sont offerts par Microsoft pour les organisations de type associatif à but non lucratif, et donc qui notamment nous a permis d'équiper la FPF et certaines UR. C'est relativement simple à mettre en oeuvre, ça nécessite autre chose en fait.

Les UR09 et 11 ont déjà fait les démarches : il faut quelques éléments dont le numéro de RN (enregistrement de l'association au JO).

Cela permettra de déployer sur l'ensemble des membres du CA les outils de type Teams et tous les outils Microsoft qu'il y a sur l'offre Office 365 en mode web.

On parle bien des outils qui sont accessibles au travers d'un navigateur et pas des outils qu'on va installer sur le poste de travail, et chaque personne qui aura un compte aura un téraoctet de de stockage sur Onedrive, espace de stockage personnel.

Egalement des espaces communs au travers de SharePoint, d'avoir accès à de la gestion de formulaires de sondages et autres très facilement sont sans aucun coût et

pas mal d'autres applications.

Un autre service intéressant est la possibilité de créer des adresses mail pour les membres du CA des UR, par exemple, tresorier@ur11.federation-photo.fr.

Cela permettra des adresses mails identifiées comme étant des membres de la Fédération.

Une autre fonction est de pouvoir travailler à plusieurs en simultané sur le même document sans risquer d'écraser les modifications faites par une autre personne. Il faudra que Stéphane reste en support et les 24 ou 25 UR ne seront pas traitées d'un coup. Il sera nécessaire de faire des groupes.

Il sera nécessaire d'avoir, dans chaque UR, un « Webmaster » ou une personne qui soit à l'aise en informatique qui puisse jouer ensuite ce rôle de relais pour créer les comptes, faire les petites manipulations.

L'idée est que ce soit déployé pour la fin de l'année.

Les UR intéressées se signalent à Stéphane, il s'occupera des inscriptions.

Dominique Gury l'a déployé dans son club depuis environ 3 ans.

- [Les votes électroniques dans les UR](#)

La demande a été prise en compte et le développement est dans la liste des développements à faire avec Episthème.

- [Le nouveau site support](#)

Stéphane en profite pour nous montrer le nouveau support pour les demandes d'amélioration ou de nouvelle fonctionnalité dans les outils FPF.

L'adresse du site est :

<https://federation-photo.atlassian.net/service desk/customer/portals> mais vous trouvez le lien sur les sites Copain, sur la Base en ligne ou sur le site central.

Cela permet de gérer plus facilement les demandes faites et de les formaliser.

Une page Web sera disponible avec toutes les demandes en cours.

Thierry demande s'il est possible d'avoir une version du site de formation pour son UR. La question sera traitée directement par Stéphane, mais cela semble difficile à mettre en place, en particulier pour les paiements.

Voir piste « HelloAsso »

- *Lettre de la Fédé n°65*

La *Lettre de la Fédé* d'avril va arriver très prochainement. Elle est déjà disponible sur le site central FPF : <https://federation-photo.fr/publications-lettres-fede/>

Vous y trouverez en particulier les dates des votes pour l'AGO de la FPF qui se tiendra le 4 juin.

- **Danièle Pruvot :**

Point financier sur le Florilège et sur France Photo qui a été présenté au dernier CA :

Le prix de revient d'un Florilège dépasse les 31€. C'est lié au fait que cette année, il y a eu moins de souscriptions que les années précédentes, les frais fixes sont plus élevés par exemplaire.

Il a donc été décidé d'augmenter le tarif de souscription à 33€. La souscription sera anticipée et commencera avant la fin de l'année en cours. Cela permettra aux adhérents de répartir leurs dépenses.

On va avoir sur la page des adhésions, la possibilité aussi pour les représentants de clubs de commander les Florilèges en même temps que les adhésions et les abonnements à France Photo pour les clubs que ça intéresse.

Danièle a également calculé ce que la Fédé en Florilèges :

- Certains partenaires en reçoivent un
- Les municipalités reçoivent des concours nationaux.
- Tous les commissaires nationaux
- 2 exemplaires à chaque Président d'UR
- 4 lots pour les Concours Jeunesses
- et les juges des concours IP.

Cela représente la somme de 3730€ qui donc sont assumés par la FPF.

Prix de revient du magazine France Photo : le tarif de l'abonnement à 22€ n'a jamais changé depuis au moins 2006.

Le prix de revient d'un numéro avoisine les 4,50€, donc un abonnement à 22,00 c'est presque de la vente à perte. Le CA vient de décider de passer l'abonnement à 23€, ce qui permettra d'équilibrer, sans faire de bénéfice.

N'oubliez pas que les UR perçoivent une reversion de 12% du prix des abonnements pris dans leur région. Vous avez donc tout intérêt à communiquer pour que les adhérents s'abonnent.

Cela représente en 2024 la somme de 5177€.

Sur la *Lettre de la Fédé* le prix des abonnements n'est pas à jour, mais c'est le prix des cotisations qui doit être annoncé et voté.

Remarque : pas de reversion pour le Florilège.

Depuis que l'envoi de France Photo se fait sous enveloppe opaque, il y a moins de « pertes » du magazine lors de l'envoi.

Quand la reversion est-elle faite ? En décembre, puis complément vers juin.

Les abonnements sont glissants sur 5 numéros et peuvent être souscrits à tout moment.

On avait sur l'ancienne mase de donnée l'information de la reversion faite et à venir.

Ce n'est pas encore en place sur le nouveau site.

- **Procédure des votes pour l'AGO :**

Les rapports des Présidents d'UR ont été reçus (avec des relances pour certains) pour le 15 mars.

Le comité de rédaction Lyon de la lettre a eu lieu le 26 mars et *La lettre* est prête à être envoyée.

A partir du 30 avril et jusqu'au 13 mai, vote des adhérents, c'est à dire que les adhérents vont pouvoir se connecter sur la base en ligne et voter pour les différents points :

- rapport du Président
- tarifs année prochaine
- rapport du trésorier
- élection des membres du 1^{er} collège

Si les si les adhérents ne votent pas, les présidents de club récupèrent de façon automatique les voix des membres de leur club.

Si un club a 20 adhérents FPF, si aucun membre du club n'a voté, le président a 21 voix, c'est à dire les 20 voix des membres du club, plus une voix pour le club.

Le vote des présidents de club : **du 14 au 23 mai**.

Un président de club a la possibilité de donner pouvoir au président d'UR, mais il faut qu'il l'exprime formellement sur la base en ligne. **Si ce pouvoir n'est pas donné, les voix sont perdues.**

Les votes des présidents d'UR : **du 24 au 30 mai**. Pour les points déjà cités, plus élection du 2^{ème} collège. 5 candidats pour 5 postes : Danièle Pruvot, Daniel Lambert, Fabienne Mondié, Jean-Pierre Lucas et Dominique Gastaldi.

Vous pouvez voter pour ces personnes ou vous abstenir.

L'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le 4 juin, avec la présentation des différents rapports, résultats des votes.

Le 5 juin, réunion du Conseil d'Administration de la FPF avec élections du 3e collège. Le 1er et le 2e collèges vont procéder le 5 juin, d'abord à l'élection des responsables de département quelle que soient leur appartenance ou pas à un collège déjà déterminé.

Ce qui est important, ce qui est important pour vous au niveau des Présidents c'est donc la phase, jusqu'au 30 mai pour le vote avec les pouvoirs qui vous ont été confiés par les clubs et le vote pour le 2e collège.

Rappel : les Présidents d'UR ont une voix en tant qu'adhérent, à utiliser en phase 1.

Il y a donc une activité des présidents d'UR pour insister auprès des présidents de club pour voter ou donner pouvoir.

Les présidents d'UR qui sont aussi présidents de club peuvent voter 3 fois : en tant qu'adhérent, en tant que président de club (vote ou pouvoir), en tant que président d'UR.

Les textes de candidatures au 2^e collège ont été envoyés à tous.

La nouvelle base en ligne ne permet pas de suivre le taux de participation. A priori, l'ancien système fonctionne encore (<http://outils.federation-photo.fr>)

Un projet est en cours mais ne sera pas prêt pour les prochaines élections.

Dominique Gury nous dit qu'il voit une fonction qui permet ce suivi, mais pas déployée pour les présidents d'UR.

- **Allocations aux UR des 300€**

Décision prise en CA : les 300€ pour les UR sont reconduits.

C'est à dire que chaque UR peut donc prétendre à avoir une allocation de 300€ de la part de la Fédération, mais sur ces 300€, il faut qu'il y ait 150€ qu'il soit dépensés dans la boutique de la Fédération, c'est à dire que il faudra que vous utilisiez 150,00€ en abonnement France Photo ou en Florilège ou éventuellement en boutique tissus (chemises, polos, ...)

300€ sont une somme maxi, vous n'êtes pas obligés d'arriver à cette somme.

Les factures sont à présenter au trésorier avant fin juin.

Possibilité de formations FPF et partenaires FPF pour les 150 premiers € ? Question à poser. Partenaires dans les 150€ hors boutique, à priori.

A noter : si vous offrez pour vos compétitions régionales des abonnements à France Photo, vous récupérez 12% des sommes.

Un exemple est donné de pochettes de papier offertes, achetées chez Jimag'in et personnalisées avec le logo FPF et celui de l'UR. Jean-Pierre se renseigne auprès de Jimag'in sur la faisabilité à plus grande échelle.

- **Les concours papier**

Dans l'UR11, il y a un Concours Régional Auteur IP. Les adhérents qui veulent participer se trompent fréquemment en mettant leurs photos en Concours Auteur, celui-ci étant en papier, mais ce n'est pas précisé.

Il est demandé, et accepté par tous, que la dénomination du Concours Aueur devienne Concours Auteur Papier.

Il est même proposé de préciser sur tous les concours s'il s'agit de papier ou d'IP pour éviter toute erreur.

Certaines UR sont intéressées par l'organisation d'un concours auteur IP. Dominique est à leur disposition pour leur expliquer comment faire.

L'UR05 fait son concours régional auteur en IP, les auteurs s'engagent à faire les tirages pour le N2 s'ils sont qualifiés. Cela pose la question de la qualité du tirage. Dans l'UR11, le concours auteur IP est jugé en juin, les meilleurs séries sont encouragées à être tirées pour le concours papier de l'année suivante.

Le Concours National Quadrimage est en accès direct. Est-ce qu'il y aura une sélection régionale l'année prochaine ? La difficulté est de développer un outil qui permette de présenter les 4 images l'une après l'autre, pour l'effet de chute.

- **Doublons de photos**

Une question a été posée à propos des doublons non autorisés dans les concours. La situation est claire pour la plupart des photos, mais pour les photos en studio ? James ne peut pas être présent, mais il a expliqué qu'en studio, si le modèle a changé de pose, de vêtement, a une cigarette alors qu'il n'en avait pas précédemment,... il ne s'agit pas d'une prise de vue en rafale et donc c'est accepté.

Une question est posée sur les autoportraits, interdits ou pas ? Il n'y a rien qui interdise ce genre de photos. Cela n'identifie pas l'auteur de la photo. La personne sur la photo a pu être photographiée par quelqu'un d'autre. Donc même si la personne est reconnaissable, cela ne peut pas être considéré comme une marque de reconnaissance de l'auteur.

Le sujet a débordé sur le GPA ou ce cas s'est présenté. Un recours a été déposé qui a été traité le jour suivant cette réunion par une commission composée de Jean Saleilles – Président de la FPF, Dominique Gastaldi – Vice-président en charge des UR et Jean-Pierre Lucas-membre du 2^e collège. La décision a été prise que la série était tout à fait recevable – voir discussion précédente- et que les juges sont tout-à-fait dignes de confiance et qu'aucun favoritisme ne peut être reproché. Il n'est pas précisé dans le règlement que les juges doivent être « hors-fédé » Le compte-rendu est joint à ce rapport. **Le sujet est clos.**

- **Cimaises support pour présentation photos**

Dominique a cherché des fournisseurs qui fassent de la découpe laser pour refaire des cimaises avec leurs boîtes, sans succès à ce jour. Si vous avez des pistes, merci de lui dire.

Philippe s'était renseigné, mais sur le base d'un outillage très cher, pas réaliste.

Michel a fabriqué des supports manuellement. La procédure a été envoyée avec le CR d'une réunion précédente.

Pour les cartons d'expédition de photos, l'atelier adapté qui avait répondu n'a plus donné suite. Dominique relance.

- **Quotas des UR**

Des échanges ont eu lieu par mail, donnant lieu à certaines réactions peu agréables. Merci d'éviter ce genre d'échanges.

Une groupe de travail est constitué sur le sujet. Il faut lui laisser le temps de travailler. Lorsqu'un résultat sera disponible, une information vous sera faite. Le but est que ce

soit disponible pour la saison prochaine, afin que chacun soit à même d'expliquer le calcul dans son UR.

- **Le rescrit fiscal FPF**

Il est recommandé à chacun d'utiliser cette possibilité plutôt qu'un remboursement pour vos déplacements pour la FPF. Cela permettra de substantielles économies à la FPF, alors que dans le même temps, vous serez mieux remboursés pour votre déplacement. Voir Note de Frais en pièce jointe à ce CR.

Une question est posée sur la présence des clubs lors des festivals : les années précédentes, les clubs étaient invités et une personne par club voyait ses frais remboursés. Ce n'est plus le cas aujourd'hui car on parlait de Congrès, statutaire, avec votes sur place par bulletins. Maintenant, les votes sont faits par internet et il n'y a plus d'invitation des clubs (sauf lauréats). Cela a permis de diminuer le budget alloué à cet événement.

Il n'est pas possible de faire bénéficier du rescrit fiscal aux membres de clubs car ils n'ont pas de rôle direct à la FPF.

Fin de réunion

GASTALDI Dominique - Vice-Président UR & Président